



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 30 janvier 2013 à 18h30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	24/01/2013
Affichage	24/01/2013

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
CODURI Laetitia pouvoir à RAPANOEL Séverine.
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

THEME : URBANISME 7

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLU – CREATION D'UN EMPLACEMENT RESERVE N°63.

Absents-Excusés :

MARCADET Didier, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Le quartier commerçant de Sainte Catherine a bénéficié d'un programme d'aménagement urbain il y a quelques années.

La réalisation programmée d'un ensemble immobilier sur la friche du bâtiment de la DDE prévue à partir de 2013, et la reconversion du bâtiment de la Schappe participeront à la création d'une nouvelle dynamique urbaine pour ce secteur.

Afin de compléter les aménagements de l'ensemble du secteur Sainte Catherine - ZAC Durance, la requalification des espaces publics est un projet intégré dans la réflexion urbanistique globale lancée par la commune.

La place Gallice Bey, l'ancien boulo-drome situé dans la continuité de la place, ainsi que les berges de la Durance nécessitent également des aménagements qualitatifs et paysagés.

Le terrain de l'ancien boulo-drome, situé au pied de la ville intra-muros, dans le site inscrit, dans le périmètre de protection des monuments historiques et dans la zone tampon du patrimoine UNESCO, est un site dont le caractère paysagé doit être affirmé, dans la continuité de la zone boisée naturelle au Nord Est. Ce terrain est par ailleurs le départ d'itinéraires de découverte pédestre de la ville.

Dans le cadre des actions du plan de gestion, de valorisation et de développement durable lié à l'inscription de l'œuvre de Vauban au patrimoine mondial de UNESCO, un projet de mise en valeur du site a été réalisé en 2007.

Une aire de stationnement paysagée, polyvalente, afin d'y accueillir une extension du marché et des manifestations ponctuelles, ainsi qu'un espace vert ouvert au public pourraient être aménagés dans la continuité de la place Gallice Bey.

VU qu'afin de pouvoir y réaliser des aménagements projetés, il convient de délimiter une zone d'emplacement réservé sur les parcelles considérées cadastrées section AM n° 372 et n° 374 situées 16 et 28, Chemin Vieux, (la surface de l'emplacement réservé nécessaire à la réalisation de ces aménagements serait de 2 667m²).

VU le Code de l'Urbanisme,

VU notamment les articles L 123-1- 8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé par délibération du Conseil Municipal du 14 Avril 2007, puis révisé et modifié le 31/10/2012,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 Septembre 2012, prescrivant la modification n°2 du PLU,

VU le projet de modification n° 2 du PLU, et le projet de création d'un emplacement réservé n° 63 d'une superficie de 2 667 m², ayant pour objet l'aménagement d'une place paysagère polyvalente, au bénéfice de la commune,

VU l'avis des personnes publiques associées et consultées sur ce projet,

VU la décision en date du 14 Novembre 2012 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille désignant Madame Dominique FAURE en qualité de commissaire enquêteur,

VU l'arrêté du Maire n° 89-2012 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique,

VU les mesures de publicité effectuées avant l'ouverture de l'enquête publique du projet de modification n° 2 du PLU, en date du 30/11/2012, et durant toute la durée de celle ci,

VU les mesures de publicité effectuées pendant l'enquête publique en date du 21/12/2012,

VU la mise à disposition du public du dossier de modification n°2 et d'un registre lui permettant de formuler ses observations dans le cadre de l'enquête publique,

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 Décembre 2012 au 21 Janvier 2013,

CONSIDERANT que le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable à ce projet,
CONSIDERANT que l'objectif justifiant la procédure de modification n° 2 du PLU est atteint,
CONSIDERANT que le Maire expose le bilan de la concertation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le bilan de la concertation,
- D'approuver la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente ;
- De préciser que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans les deux journaux locaux ;
- De préciser que, conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié par cette modification n°2 est tenu à la disposition du public en Mairie de Briançon ainsi qu'à la Préfecture des Hautes-Alpes ;
- De préciser que la présente délibération sera exécutoire :
 - dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications,
 - après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

La présente délibération, accompagnée du dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié par cette modification n°2 qui lui est annexée, est transmise au Préfet.

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

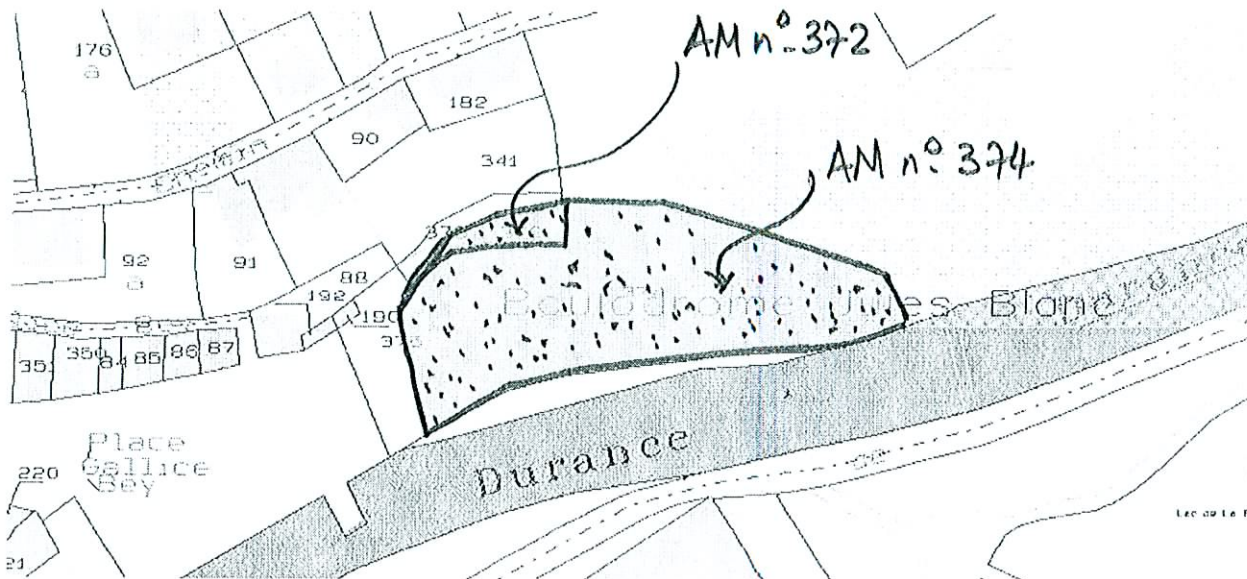
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

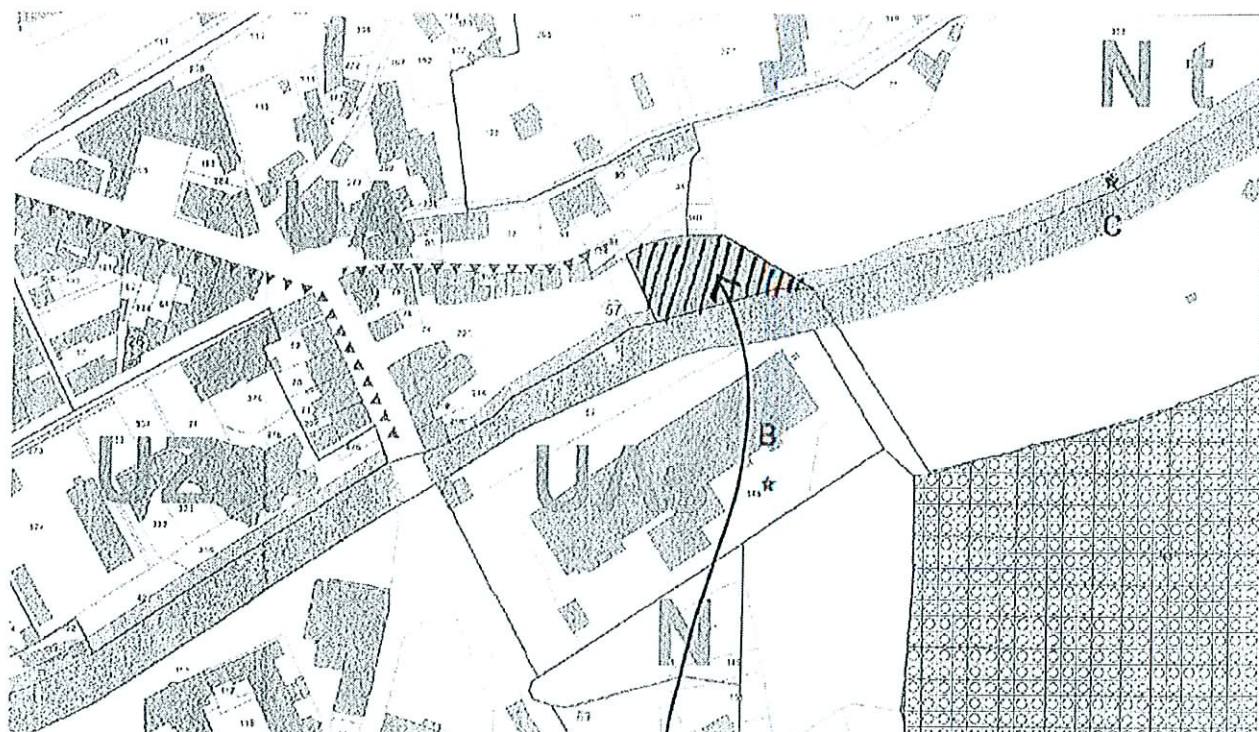
Gérard FROMM


TRANSMIS LE 06 FEV. 2013
PUBLIÉ LE 06 FEV. 2013
NOTIFIÉ LE 07 FEV. 2013

Plan de localisation



Projet de création d'un emplacement réservé au PLU.



REÇU LE
07 FEV. 2013
SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

CRÉATION DE
L'EMPLACEMENT
RÉSERVÉ

Pièce annexée à la
délibération du 30/01/13
URBANISME 3

23 JAN. 2013

17 03 023

ENQUETE PUBLIQUE

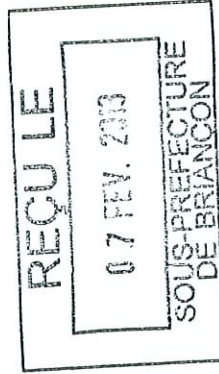
SOMMAIRE

Du Mercredi 19 décembre 2012 au lundi 21 janvier 2013 inclus

Relative à

**La Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme
Pour la création d'un emplacement réservé n°63**

sur la Commune de Briançon
dans le secteur de Sainte Catherine
Quartier de la Schappe



Département des Hautes Alpes

- 1) Objet de l'enquête
- 2) Préparation de l'enquête
 - 2-1 Analyse du dossier
 - a le contexte
 - b le dossier
 - c description sommaire du projet
 - 2-2 Déplacement sur le terrain
 - 2-3 Information du public
- 3) Déroulement de l'enquête
 - 3-1 Les formalités
 - 3-2 Evènement notable
- 4) Interventions du public
- 5) Conclusions motivées

Ref : Arrêté 89/2012 du Maire soumettant à l'enquête publique la modification n°2 du PLU

Rapport du Commissaire Enquêteur
Madame Dominique Faure

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par la délibération n°2012.09.19, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la procédure de modification N°2 du Plan local d'Urbanisme en vue de la création d'un emplacement réservé dans le secteur de Saint Catherine.

Monsieur le Maire a demandé la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique auprès du Tribunal de Marseille. Par décision du 14 novembre 2012, numéro E12000191/13, Monsieur le Président du Tribunal Administratif a désigné Madame Dominique Faure - Commissaire Enquêteur.

1) Objet de l'enquête

Le projet concerne la création d'un emplacement réservé dans le secteur de Saint Catherine, quartier de la Schappe. L'emplacement réservé porte sur les parcelles cadastrées section AM n°372 et 374 situées 16 et 28 Chemin Vieux afin de pouvoir y réaliser les aménagements projetés. Il porterait le numéro 63 sur la liste des emplacements réservés de la Commune de Briançon.

2) Préparation de l'Enquête

2-1 Analyse du dossier

a. Le contexte

Les parcelles concernées par le projet se situent en zone UA. Ces parcelles se situent le long de la Durance, dans la continuité de la place Gallice Bey. Madame Aurélie POYAU, rapporteur DCM2012.09.19/196, informe que ce terrain, situé au pied de la ville intra-muros, dans le site inscrit dans le périmètre de protection des monuments historiques et dans la zone tampon du patrimoine UNESCO, est un site dont le caractère paysagé doit être affirmé, dans la continuité de la zone boisée naturelle au Nord Est. Ce terrain est par ailleurs le départ d'itinéraires de découverte pédestre.

D'autre part, la création de cet emplacement réservé est motivé par volonté des élus d'établir une cohérence entre

- le développement de Sainte Catherine-Zac Gaillard
- et des actions du plan de gestion, de valorisation et de développement durable lié à l'inscription de l'œuvre de Vauban (projet de mise en valeur établi en 2007)

b. description sommaire du dossier

Cet emplacement réservé est donc délimité dans le but de créer, dans la continuité de la place Gallice Bey, une aire de stationnement paysagée, polyvalente, afin d'y accueillir une extension du marché et des manifestations ponctuelles, ainsi qu'un espace vert ouvert au public.

c. Le dossier

Le dossier a été remis au commissaire enquêteur deux semaines avant le début de l'enquête.

Il comprenait :

- le rapport de présentation

Il a été complété au fur et à mesure des besoins et du déroulement de l'enquête par les copies des parutions de l'avis de l'enquête dans le Dauphiné Libéré, Alpes et Midi ainsi que d'une copie du certificat d'affichage.

2-2 Entretiens préalables du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur a procédé à une reconnaissance sur le terrain et à contacté Madame Deslandes en Mairie afin d'avoir des informations complémentaires sur le dossier.

2-3 Information du public

Conformément à l'article 12 de la loi 76-663 du 19 juillet 1976, l'affichage de l'avis d'enquête publique a été effectué quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les journaux suivants :

Le Dauphiné Libéré du 30 novembre et 21 décembre 2012

Le Alpes et Midi du 30 novembre et 21 décembre 2012

3) Déroulement de l'enquête

3-1 Formalités

Les formalités administratives ont été faites conformément aux textes en vigueur. Le dossier d'enquête a été paraphé le 19 décembre 2012.

Le registre d'enquête a été clos et signé le dernier jour de l'enquête

3-2 Evénements notables

Aucun incident n'est venu perturber le déroulement de l'enquête.

4) Analyse des interventions du public

La presse locale a, à plusieurs reprises, informé la population de la réflexion engagée sur le secteur pendant la durée de l'enquête.
Personne ne s'est déplacé pour prendre connaissance du dossier, aucun courrier n'a été déposé, aucune remarque portée sur le registre.

CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

L'Enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Briançon, dont l'objet est la création d'un emplacement réservé, s'est déroulée de manière très satisfaisante et dans les conditions prévues par les textes.

Le projet s'inscrit dans une réflexion urbanistique, les éléments présentés témoignent d'un réel intérêt pour le développement local et l'aménagement qualitatif et paysagé du secteur.

Le Commissaire enquêteur, soussigné Dominique FAURE,

- m'étant rendu sur le terrain,
- ayant étudié le dossier présenté à l'enquête publique

Considérant que le présent projet se maintient dans l'esprit de l'application des lois en vigueur, et que l'enquête publique s'est déroulée dans le respect de la procédure,

EMET UN AVIS FAVORABLE

A Briançon, le 23 janvier 2013



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le maire de la commune de Briantçon communique :
En application de l'arrêté du maire en date du 27.11.2012, une enquête publique se déroulera au service de l'urbanisme situé 2, Champ de Mars, du mercredi 19 décembre 2012 au lundi 21 janvier 2013 inclus, concernant :

la modification n° 2 du plan local d'urbanisme en vue de la création d'un emplacement réservé, secteur Sainte-Catherine.

Le public pourra consulter les dossiers au service de l'urbanisme aux jours et heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Les observations sur ce projet pourront être consignées sur le registre d'enquête.

Le commissaire-enquêteur, Mme Dominique Faure, recevra le public :

- mercredi 19 décembre 2012 de 14 h à 17 h ;
- mercredi 26 décembre 2012 de 10 h à 12 h ;
- jeudi 10 janvier 2013 de 14 h à 16 h ;
- lundi 21 janvier 2013 de 10 h à 12 h.

Le maire

352060400

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le maire de la commune de Briantçon communique :

En application de l'arrêté du maire en date du 27.11.2012, une enquête publique se déroulera au service de l'urbanisme situé 2, Champ de Mars, du mercredi 19 décembre 2012 au lundi 21 janvier 2013 inclus, concernant :

la modification n° 2 du plan local d'urbanisme en vue de la création d'un emplacement réservé, secteur Sainte-Catherine.

Le public pourra consulter les dossiers au service de l'urbanisme aux jours et heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Les observations sur ce projet pourront être consignées sur le registre d'enquête.

Le commissaire-enquêteur, Mme Dominique Faure, recevra le public :

- mercredi 19 décembre 2012 de 14 h à 17 h ;
- mercredi 26 décembre 2012 de 10 h à 12 h ;
- jeudi 10 janvier 2013 de 14 h à 16 h ;
- lundi 21 janvier 2013 de 10 h à 12 h.

Le maire

352060400

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire de la Commune de BRIANCON communique :

En application de l'arrêté du Maire en date du 27 novembre 2012, une enquête publique se déroulera au Service de l'Urbanisme situé 2, Champ de Mars, du mercredi 19 décembre 2012 au lundi 21 janvier 2013 inclus concernant :

- La modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme en vue de la création d'un emplacement réservé - Secteur Sainte Catherine.

Le public pourra consulter les dossiers au Service de l'urbanisme aux jours et heures d'ouverture de la Mairie du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Les observations sur ce projet pourront être consignées sur le registre d'enquête.

Le commissaire-enquêteur, Madame Dominique FAURE recevra le public :

- Mercredi 19 décembre 2012 de 14 h à 17 h
- Mercredi 26 décembre 2012 de 10 h à 12 h
- Jeudi 10 janvier 2013 de 14 h à 16 h
- Lundi 21 janvier 2013 de 10 h à 12 h

Le Maire.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire de la Commune de BRIANCON communique :

En application de l'arrêté du Maire en date du 27 novembre 2012, une enquête publique se déroulera au Service de l'Urbanisme situé 2, Champ de Mars, du mercredi 19 décembre 2012 au lundi 21 janvier 2013 inclus concernant :

- La modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme en vue de la création d'un emplacement réservé - Secteur Sainte Catherine.

Le public pourra consulter les dossiers au Service de l'urbanisme aux jours et heures d'ouverture de la Mairie du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Les observations sur ce projet pourront être consignées sur le registre d'enquête.

Le commissaire-enquêteur, Madame Dominique FAURE recevra le public :

- Mercredi 19 décembre 2012 de 14 h à 17 h
- Mercredi 26 décembre 2012 de 10 h à 12 h
- Jeudi 10 janvier 2013 de 14 h à 16 h
- Lundi 21 janvier 2013 de 10 h à 12 h

Le Maire.



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Modification N° 2 du PLU – création emplacement réservé secteur de Sainte-Catherine

Je soussigné, Gérard FROMM, Maire de la Commune de BRIANÇON certifie que l'avis d'enquête publique prescrite par arrêté municipal N° 89-2012 en date du 30 novembre 2012 concernant la modification N° 2 du PLU :

- a été publié le 30 novembre 2012 et le 21 décembre 2012 dans le journal ALPES et MIDI,
- a été publié le 30 novembre 2012 et le 21 décembre 2012 dans le journal LE DAUPHINE LIBERE,
- a été affiché au service de l'urbanisme Mairie de BRIANÇON et sur les panneaux d'affichage du 30 novembre 2012 au 21 janvier 2013.

Fait à BRIANÇON, le 21 janvier 2013

Le Commissaire-Enquêteur
Dominique FAURE

Le Maire
Gérard FROMM